



# **REQUALIFICATION DE LA PLACE VIGNETTAZ-DALER**

## **COMPTE-RENDU DE LA RESTITUTION DU 30.09.2023**

VF – 31.10.23

## Table des matières

---

1	Contexte.....	3
2	L'événement de restitution .....	3
2.1	Objectifs de la restitution .....	3
2.2	Déroulement.....	4
2.3	Ambiance .....	4
3	Compte-rendu de la restitution.....	5
3.1	Présentation de la démarche participative (IDEE 21).....	5
3.2	Présentation de l'avant-projet (urbaplan) .....	5
3.3	Présentation du concept de mobilité (C&G Ingénieurs) .....	5
3.4	Présentation des prochaines étapes de la démarche de requalification de la place de la Vignettaz (Ville de Fribourg).....	6
3.5	Clôture de la séance .....	6
4	Annexes .....	7
4.1	Retranscription des échanges .....	7
4.1.1	Présentation de la démarche participative.....	7
4.1.2	Présentation de l'avant-projet .....	7
4.1.3	Présentation du concept de mobilité.....	7
4.1.4	Présentation des prochaines étapes de la démarche de requalification de la place de la Vignettaz .	8
4.2	L'événement en images.....	9

## 1 Contexte

---

Dans le cadre du projet de requalification de la place Vignettaz-Daler à Fribourg, cette démarche participative cherche à associer les riverain·e·s, les usager·ère·s et les associations du quartier à l'élaboration du projet.

L'objectif du réaménagement est d'améliorer la qualité de l'espace public, de créer un nouvel aménagement ludique et de favoriser la biodiversité dans cette petite centralité de quartier qui dispose de peu de parcs publics.

La première phase de la démarche (information et consultation) s'est déroulée au cours de l'année 2022 et comprenait une balade exploratoire et un atelier de consultation. Ces dispositifs ont respectivement permis :

- De faire émerger un diagnostic partagé basé sur les expertises d'usages des participant·e·s
- De définir des objectifs partagés pour alimenter le cahier des charges d'un mandat confié à une équipe de mandataires composée d'architectes-paysagistes, d'ingénieurs mobilité et d'ingénieurs civils en charge de l'élaboration de l'avant-projet.

Les données récoltées lors de la première phase de la démarche ont été transmises à l'équipe de conception sous forme de rapports de synthèse, consultables sur le [site internet de la ville de Fribourg](#)<sup>1</sup>. L'équipe pluridisciplinaire en charge du projet a intégré ces éléments à ses réflexions, pour produire différentes variantes d'aménagement de la place. Ces variantes ont été présentées et discutées lors de l'atelier de concertation du 11 mars 2023, qui marquait la deuxième phase de la démarche participative.

Les résultats produits (également consultables sur le [site internet de la ville de Fribourg](#)) ont permis de consolider l'avant-projet pour la requalification de la place Vignettaz-Daler. Cet avant-projet a ainsi été présenté lors le samedi 30 septembre lors d'un événement de restitution symbolisant la dernière étape de la démarche participative. A cette occasion, les participant·e·s ont découvert l'aboutissement du travail de l'équipe de conception, discuté du projet et constaté l'intégration des propositions issues de la participation dans l'avant-projet.

## 2 L'événement de restitution

---

### 2.1 Objectifs de la restitution

L'événement de restitution s'est déroulé le samedi 30 septembre 2023 de 10h à 13h directement sur la place Vignettaz-Daler et poursuivait plusieurs objectifs :

- Présenter l'historique du processus participatif ainsi que les résultats de l'atelier du 11.03.23
- Présenter l'avant-projet et le concept de mobilité associé
- Présenter l'intégration des résultats de la démarche participative à l'avant-projet
- Permettre aux participant·e·s de réagir sur différents éléments de projet encore ouverts et de poser des questions
- Décrire les prochaines étapes du processus de requalification de la place

---

<sup>1</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/la-place-vignettaz-daler-se-transforme>

## 2.2 Dérroulement

L'événement de restitution a été introduit par Monsieur Elias Moussa, Conseiller communal à la Direction de l'édilité de la Ville de Fribourg. Il a remercié tou-te-s les participant-e-s pour leur présence et leur implication dans le réaménagement de cet espace particulièrement apprécié par les habitant-e-s et les enfants.

Monsieur Valentin Rossel, chef de projet chez IDEE 21, le bureau en charge de la démarche participative, a commencé par présenter les différents moments de cette matinée. Il a ensuite rappelé l'historique du processus participatif et exposé les différents résultats produits lors de l'atelier du 11 mars 2023. Son intervention a été suivie par celle de Monsieur Pascal Buisson, architecte-paysagiste du bureau urbaplan, qui a présenté l'avant-projet du réaménagement de la place de la Vignettaz-Daler. Madame Lucie Develey, du cabinet C&G ingénieurs, a ensuite exposé le concept de mobilité associé du projet. Puis, Madame Fanny Jakob Deslandres, cheffe de projet à la Ville de Fribourg a présenté les prochaines étapes du projet de réaménagement de la place Vignettaz-Daler.

Finalement, Monsieur Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal et Directeur de la police locale, de la mobilité et des sports a officiellement clôturé l'événement en remerciant les participant-e-s pour les échanges constructifs et les a invité-e-s à participer au prochain atelier participatif traitant des aspects de mobilité, proposé lors de la restitution.

## 2.3 Ambiance

La restitution s'est déroulée au cours d'une journée ensoleillée dans une ambiance conviviale et dynamique. La fréquentation de l'événement était bonne avec une vingtaine de personnes présentes, accompagnées pour certains de leurs enfants qui sont restés jouer aux alentours dans le parc. La majorité des discussions se sont concentrées sur le concept de mobilité, entraînant quelques tensions chez certain-e-s participant-e-s. L'équipe en charge du projet a pris en compte toutes les remarques évoquées lors de l'événement. A la fin de l'événement, des participant-e-s ont sollicité l'organisation d'un atelier participatif supplémentaire pour échanger plus amplement sur le concept de mobilité associé au réaménagement de la place de la Vignettaz-Daler.

### **3 Compte-rendu de la restitution**

---

#### **3.1 Présentation de la démarche participative (IDEE 21)**

IDEE 21 a rappelé le déroulement du processus participatif de requalification de la place de la Vignettaz, composé d'une balade exploratoire et d'un atelier de concertation. Les données récoltées lors de la balade ont été transmises à l'équipe de conception sous forme de rapports de synthèse, permettant par la suite de produire différentes variantes d'aménagement de la place. Ces variantes ont été présentées et discutées lors de l'atelier de concertation du 11 mars 2023. Les résultats produits ont permis de consolider l'avant-projet pour la requalification de la place Vignettaz-Daler.

Des marges de manœuvre subsistent encore par rapport à cet avant-projet, notamment concernant la conservation des arbres existants, même si pour le moment la Ville de Fribourg souhaite les conserver dans leur état actuel. D'autres ateliers participatifs pourront par la suite être engagés, telles qu'un atelier créatif pour concevoir de manière collaborative l'emblème de la nouvelle place de la Vignettaz ou encore un atelier préagogique sur les différentes essences végétales du parc.

Cette présentation n'a pas suscité de questions particulières.

#### **3.2 Présentation de l'avant-projet (urbaplan)**

Les résultats produits lors de l'atelier de concertation du 11 mars 2023 ont permis de consolider l'avant-projet. Dans les grandes lignes, celui-ci propose la mise à disposition d'un espace central convivial et polyvalent, le réaménagement du terrain multisport, ainsi que l'installation de jeux pour les enfants à proximité d'un espace vert, offrant ainsi aux utilisateur·trice·s la possibilité de réinventer l'usage de cet espace.

Le réaménagement du parc répond également à des enjeux liés à la mobilité piétonne, en protégeant les accès du parc pour la sécurité des enfants, ou en améliorant la visibilité. Le concept de mobilité est modifié pour permettre la piétonisation de la route de la Vignettaz et une meilleure intégration de l'abribus dans le projet. Les différentes phases de réalisation du projet ont été présentées aux participant·e·s : le début des travaux de la place Vignettaz-Daler devrait démarrer en 2025.

Les questions ont majoritairement porté sur la sécurité du parc pour les enfants et les problèmes actuels relatifs à la visibilité des enfants et des automobilistes : la haie de thuyas au sud-ouest du parc a souvent été mentionnée dans ce sens. Les participant·e·s ont interrogé le revêtement du sol en craignant qu'une enrobé trop souple empêche les enfants de se livrer à l'exercice du vélo, de la trottinette ou bien encore du skate. Les participant·e·s ont été invité à venir découvrir la zone test en gravier gras et de revêtement dur en « pépite » aux Grandes Rames. À la suite d'une question d'un participant, le concept de traitement et de récupération des eaux pluviales de la future place a également été présenté.

#### **3.3 Présentation du concept de mobilité (C&G Ingénieurs)**

La présentation du concept de mobilité, incluant le maintien de la limitation de vitesse à 30km/h sur la route de la Poudrière et la transformation de la route de la Vignettaz en zone piétonne (avec toutefois un accès réservé aux riverain·e·s depuis le sud), a soulevé de nombreuses questions et inquiétudes. L'équipe en charge du projet a alors pris le soin de répondre à chacune des questions posées.

En effet, certain·e·s participant·e·s se sont opposé·e·s à la piétonisation de la Route de la Vignettaz et à sa fermeture à la circulation automobile ; un détour par la Route de Villars permet toujours aux habitant·e·s d'accéder à leurs lieux d'habitation. Toutefois, les participant·e·s craignent que ce détour vienne engorger davantage le trafic automobile aux heures de pointes et donc rallonger leur temps de trajet en voiture.

Au cours des discussions, certain-e-s participant-e-s ont salué la proposition générale du réaménagement de la place mais regrettent le fait que le concept de mobilité n'ait pas été abordé lors de l'atelier. Ils et elles souhaitent à présent concilier la sécurité du parc et l'accès de la Route de la Vignettaz par le trafic automobile en proposant, par exemple, l'introduction d'une zone de rencontre 20km/h. Pour éviter de cristalliser des oppositions concernant ce réaménagement, des participant-e-s préconisent l'organisation d'un nouvel atelier participatif pour approfondir le concept de mobilité associé au projet.

### **3.4 Présentation des prochaines étapes de la démarche de requalification de la place de la Vignettaz (Ville de Fribourg)**

Pour clore cette présentation, la Ville de Fribourg a présenté les prochaines étapes de la démarche de requalification de la place de la Vignettaz. Un nouvel espace de discussion sera également proposé pour étudier plus spécifiquement le concept de mobilité. Le réaménagement de la place mobilise un budget de 2 millions CHF (étude et développement compris) comprenant un financement de l'Agglomération de Fribourg à hauteur de 50%. Si le calendrier est respecté, le chantier débutera en juin 2025 pour une inauguration en mai 2026.

Tous les éléments présentés lors de cette restitution sont consultables sur le site internet de la Ville de Fribourg<sup>2</sup>.

### **3.5 Clôture de la séance**

Monsieur Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal a remercié tou-te-s les participant-e-s pour les échanges constructifs. La Ville de Fribourg ambitionne de construire le meilleur projet possible pour permettre à tou-te-s les habitant-e-s, quel que soit leur âge ou leurs moyens, de profiter pleinement de la place de la Vignettaz-Daler. Il s'agit de créer un projet dans un esprit de bien commun. Il invite tou-te-s les membres présent-e-s à venir participer au prochain atelier participatif qui traitera plus en détail du concept de mobilité nouvellement associé au projet.

---

<sup>2</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/la-place-vignettaz-daler-se-transforme>

## 4 Annexes

---

### 4.1 Retranscription des échanges

#### 4.1.1 Présentation de la démarche participative

Cette présentation n'a suscité aucune question.

#### 4.1.2 Présentation de l'avant-projet

Les participant-e-s ont partagé plusieurs expériences personnelles concernant le manque de sécurité des accès du parc avec la route de la Poudrière et la route de Villars : ils et elles relatent d'incidents similaires avec des enfants qui sortent très vite du parc en direction de la route. Ils évoquent notamment la haie de thuyas qui réduit la visibilité, depuis le parc, et depuis la route, et donc renforce la dangerosité des accès du parc. Une ligne jaune a été dessinée sur le sol pour rappeler la fin du parc aux enfants et l'accès à la route mais dans des moments de jeux, ils ne font pas attention à la ligne jaune. Une participante demande si le bosquet pourra être retiré ou déplacé pour renforcer la visibilité. Pascal Buisson a répondu qu'un dialogue avait été engagé entre la Ville de Fribourg et les immeubles avoisinants pour élaguer ou couper les thuyas et ainsi renforcer la visibilité. Les chemins du parc sont volontairement sinueux pour casser la vitesse des trajectoires vélos et trottinettes.

Un participant questionne l'efficacité des futurs espaces végétalisés pour réduire le bruit émanant de la route et prend l'exemple des parcs parisiens qui utilisent les éléments d'eau pour réduire les nuisances sonores. Pascal Buisson répond que le parc intègre 3 éléments d'eau mais que ces derniers ne vont pas répondre à cette préoccupation du bruit. La végétalisation va partiellement réduire le bruit de la route mais en cachant visuellement et psychologiquement la source de bruit. Concernant les trois éléments d'eau, le parc disposera d'une fontaine à boire, de jeux d'eau ludiques (sables, etc.) et d'un système de récupération des eaux pluviales pour assurer l'arrosage du parc sans avoir besoin d'utiliser de l'eau potable.

Des participant-e-s interrogent l'installation du nouveau revêtement synthétique : un sol trop souple empêcherait les enfants de continuer à jouer au skate, au vélo et à la trottinette. Fanny Jakob Deslandres et Pascal Buisson ont répondu à ces questions en indiquant que l'installation du sol synthétique évite aux enfants en apprentissage du vélo, se faire mal en tombant. Il s'agit du même sol récemment installé à l'école de la Villa Thérèse qui est tout à fait praticable pour des trottinettes. Pascal Buisson explique qu'une zone test de différents revêtements a été installée aux Grandes Rames avec du gravier gras et un revêtement dur en « pépite ». Il invite les participant-e-s à aller découvrir ces revêtements qui seront probablement utilisés sur la place Vignettaz-Daler.

Pour toutes les questions relatives à la mobilité, il a été proposé de les conserver pour les traiter à la suite de la présentation du concept de mobilité.

#### 4.1.3 Présentation du concept de mobilité

Comme indiqué précédemment, la présentation du concept de mobilité, et plus particulièrement la fermeture de la route de la Vignettaz, a soulevé de nombreuses questions et inquiétudes. Un petit groupe de personnes a interrogé la pertinence de la fermeture de la route de la Vignettaz qui va engendrer davantage de trafic aux heures de pointe et rallonger le temps de trajet. Lucie Develey a indiqué que le service de la mobilité de la ville avait étudié différentes variantes du trafic et avait valorisé cette dernière en prenant bien en compte le report du trafic automobile sur les routes environnantes : on comptabilise 55 véhicules par heure sur la route de la Poudrière aux heures de pointe soit moins d'un véhicule par minute et un total de 350 véhicules par jour.

Une personne a interrogé les horaires de fonctionnement de la borne escamotable : celle-ci conserve les mêmes horaires.

Un habitant de la rue Nicolas-Chenaux a partagé le besoin de disposer d'un espace piéton ou d'une zone de rencontre (à 20km/h). De nombreux vélos roulent sur le trottoir et malgré la présence d'un panneau « Réservé aux habitants », plusieurs voitures traversent le quartier, créant ainsi plusieurs situations dangereuses pour les habitants·e·s. Cet usager a contacté la Ville à de nombreuses reprises mais celles-ci sont restées sans réponses. Pierre-Olivier Nobs confirme que ce type de panneau ne répond pas convenablement à son besoin : ce genre de situation crée aussi des tensions pour les policiers qui ne peuvent pas effectuer correctement leur travail en contrôlant les véhicules.

Face à ces différentes remarques, les participant·e·s suggèrent plusieurs solutions pour concilier les piétons et les véhicules comme une zone de rencontre à 20km/h. Lucie Develey indique que ces alternatives supposent de réduire les espaces végétalisés, de revoir le revêtement de la route ainsi que le positionnement du passage piéton sur la route de Villars.

Des participant·e·s déplorent que le concept de mobilité et la fermeture de la route de la Vignettaz n'aient pas été abordés dans les ateliers. Un participant explique que la voiture demeure un moyen de transport essentiel pour déplacer les enfants, les seniors ou les personnes à mobilité réduite. Même si les habitant·e·s modifient leurs habitudes en prenant davantage le train et le vélo, il ne faut pas stigmatiser l'utilisation de la voiture.

D'autres participant·e·s soutiennent la fermeture de la route de la Vignettaz et plus largement la fermeture du centre-ville aux voitures en proposant la création de parkings en périphérie et le développement des transports publics.

Pour éviter des oppositions au projet dans son ensemble, plusieurs voix recommandent de modifier le concept de mobilité. Lucie Develey et Pascal Buisson répondent que l'étape de piétonisation de la route s'est ajoutée au projet à travers la question de la sécurité des accès du parc. Lors des balades, plusieurs personnes avaient évoqué le trafic automobile de la route de la Vignettaz : dans ce contexte, l'atelier de concertation du 11 mars avait proposé une variante dans laquelle le terrain de jeux avait été déplacé pour sécuriser le parc du côté de la route. Cette option avait été abandonnée pour des questions budgétaires.

Finalement, des participant·e·s proposent de refaire un atelier sur la mobilité pour identifier leurs besoins et formuler un avis plus représentatif des intérêts de chacun·e. Il s'agit d'avoir une approche plus systémique de la mobilité à l'échelle de la ville tout en interrogeant les thématiques de sécurité des enfants.

#### **4.1.4 Présentation des prochaines étapes de la démarche de requalification de la place de la Vignettaz**

Un participant demande si les services de la Ville ont étudié les questions relatives à l'installation du chauffage à distance par rapport à la route de la Vignettaz. Fanny Jakob Deslandres indique que le comité technique en charge du dossier, est composé de représentants qui portent les questions du développement du chauffage à distance.

Une participante interroge la possibilité d'intégrer l'abribus opposé, qui est plus bas sur la route de la Vignettaz, dans le projet pour créer un espace plus végétalisé et apaisé. Le responsable du secteur des Projets urbains de la Ville de Fribourg a précisé que l'arrêt allait être transformé et qu'une plantation d'arbres était prévue.

## 4.2 L'événement en images

